



Tutelle et décision tardive du juge

Par **genelaur**, le **02/11/2014** à **11:41**

Bonjour,

Je suis tutrice de ma maman. A ce titre, j'ai fait requête auprès du juge de tutelle pour débloquer des fonds afin de payer les charges fixes mensuelles, ainsi que les frais médicaux et para médicaux. La requête date de 5 mois maintenant.

A ce jour, je n'ai reçu qu'un courrier me demandant des documents à fournir, ce que j'ai fait aussitôt.

Malgré tous mes appels téléphoniques et courriers adressés au greffe, le juge tarde à répondre. problème : je n'ai plus un sou pour régler les dépenses mensuelles. De plus, le juge est hors délai, la réponse aurait dû me parvenir au maximum dans les trois mois, voire moins en cas de demande de documents à fournir (selon le code de procédure civile). Y a-t-il un recours possible ?

Merci à l'avance pour les réponses